AR PREFECTURE
005-200052801-20190206-2019003MJD2019-DE
Reçu le 11/02/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°19 du : 6 février 2019
Délibération n° : 2019.003
Page 1 sur 2

Objet : Contribution 2019 des communautés de communes à la Maison de la Justice et du Droit.

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras le 6 février 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	*Absent*
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	*Absent*	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Pouvoir Pierre LEROY**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	*Absent*	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

Vu

La convention relative à la création et au fonctionnement de la maison de la justice et du droit de Grand Briançonnais en date du 8 décembre 2010 ;

Les délibérations 2017.037 et 2017.038 du PETR concernant la mise en place de la maison de la justice et du droit ;

La délibération 2017.039 du PETR qui stipule les budgets annuels retenus par le PETR et ses membres pour la gestion de la maison de la justice et du droit et la répartition de ce budget ;

La délibération 2018.017 et la convention de participation aux frais de la maison de la justice et du droit du grand briançonnais.

Considerant

La hausse de la participation du CDAD de 10% (1 500 €) à 50% (7 500 €), au poste d'agent d'accueil ;

Qu'il faut donc établir à un avenant à la convention de participation aux frais de la maison de la justice et du droit ;

L'avis favorable du bureau du 9 janvier 2019.

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 02 20 21 63 20 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

AR PREFECTURE
005-200052801-20190206-2019003MJD2019-DE
Reçu le 11/02/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°19 du : 6 février 2019
Délibération n° : 2019.003
Page 2 sur 2

Objet : Contribution 2019 des communautés de communes à la Maison de la Justice et du Droit.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de modifier la participation des communautés de communes comme suit :

Dépenses TTC /€		Recettes TTC	
Frais de fonctionnement incluant : Loyer – ménage – chauffage – électricité – assurances - -impôts - -eau – gaz – téléphone - internet	30 515€	CCB	20 528€
		CCGQ	9 884€
		CCPE	7 603€
Frais de personnel : incluant charges salariales pour 0.5 ETP, actions sociales et frais de déplacement.	15 000€	Etat	7 500€
TOTAL	45 515€	TOTAL	45 515€

Soit un montant total de 45 515 € dont 38 015 € répartis par communauté de communes comme suit : Communauté de communes du Briançonnais : 20 528 € ; Communauté de communes du Guillestrois Queyras : 9 884 € ; Communauté de communes du Pays des Ecrins : 7 603 € ;

Décide de faire un avenant à la convention de participation aux frais de la maison de la justice et du droit du grand briançonnais ;

Autorise le Président effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à signer toutes pièces, convention, contrat, afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012